



## Voyager en bonne compagnie

VOL DIRECT, HORAIRES, CONFORT, RÉGULARITÉ, SERVICE À BORD... SONT LES CRITÈRES DOMINANTS QUI GUIDENT NOS CHOIX DE PARTENAIRES AÉRIENS. QUEL QUE SOIT LE PROGRAMME, VERDIÉ S'ENGAGE À SÉLECTIONNER LA COMPAGNIE QUI RÉPOND LE MIEUX AU CAHIER DES CHARGES, TOUT EN OBTENANT LES TARIFS LES PLUS ATTRACTIFS POUR SA CLIENTÈLE. DANS UN SOUCI DE TRANSPARENCE, VERDIÉ VOUS INFORME À L'AVANCE(\*) DU NOM DE LA COMPAGNIE CONCERNANT LES VOLS INTERNATIONAUX AU DÉPART DE FRANCE : SON LOGO FIGURE DANS LA PARTIE SUPÉRIEURE DE CHAQUE PAGE PRODUIT.

### Vols réguliers

Pour une grande majorité des voyages, Verdié a conclu des accords avec les plus grandes compagnies nationales telles qu'Air France, l'un de nos principaux partenaires, KLM, British Airways, Lufthansa... Les vols réguliers vous assurent ponctualité, confort et services de bonne qualité, avantages que l'on apprécie particulièrement lorsqu'on embarque pour une destination lointaine.

### Vols spéciaux

Lorsqu'il n'existe pas de vol régulier sur une destination au départ des aéroports régionaux, des vols « spéciaux » sont mis en place ponctuellement pour répondre à ces besoins. Pour certains programmes, Verdié utilise ces vols réalisés par des compagnies régionales ou étrangères.

### Les compagnies partenaires

Conformément au décret n° 2006-315 du 17 mars 2006, VERDIÉ vous indique également l'identité de l'ensemble des transporteurs utilisés pour un programme. Identifiées par leur code international, vous trouverez dans le tableau ci-dessous l'identité complète des compagnies que nous utilisons. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les listes des compagnies autorisées ou interdites, établies par la Commission Européenne et la Direction Générale de l'Aviation Civile :

- Site de la commission européenne  
[http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm)
- Lien sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-noire-des-compagnies,27632.html>

\* Les compagnies peuvent passer entre elles des accords qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom, alors qu'il est opéré par l'avion d'une autre compagnie. Généralement ces accords sont conclus avec des compagnies aux services équivalents. Verdié vous communique le maximum d'informations connues à la date d'impression du catalogue. Ces informations sont confirmées au moment de la réservation et/ou seront spécifiées dans votre carnet de voyage.

CODE	NOM DU TRANSPORTEUR	PAYS
7M	Mistralair	Italie
A5	Hop	France
AA	American Airlines	Etats-Unis
AF	Air France	France
AZ	Alitalia	Italie
BA	British Airways	Royaume-Uni
BIE	Air Méditerranée	France
CL	Lufthansa Cityline	Allemagne
CY	Cyprus Airways	Chypre
DL	Delta Airlines	Etats-Unis
EI	AER Lingus	Irlande
FPO	Europe Air Post	France
IB	Iberia	Espagne
JQ	Jetstar	Australie
KL	KLM	Pays-Bas
LH	Lufthansa	Allemagne
NI	Portugal Airlines	Portugal
OA	Olympic Air	Grèce
QF	Qantas	Australie
SP	SATA Air Açores	Portugal
ST	Germania	Allemagne
TK	Turkish Airlines	Turquie
TP	TAP Air Portugal	Portugal
TS	Air Transat	Canada
UU	Air Austral	France
UX-AEA	Air Europa	Espagne
VY	Vueling	Espagne
WA	KLM City Hopper	Pays-Bas
XK	Air Corsica	France
YW	Air Nostrum	Espagne